

II. Modification et annulation

La rectification et l'annulation de la DUM initiale et des sous-DUM peuvent être autorisées dans les conditions prévues par les articles 78 et 78 bis du code des douanes et impôts indirects.

Toutefois, sont annulées d'office, sans préjudice des suites contentieuses, les DUM initiales enregistrées et pour lesquelles aucune sous DUM n'a été enregistrée au terme du délai accordé par le service, qui ne peut excéder un mois.

III. Contrôle des sous DUM

Chaque sous DUM est traitée, à titre individuel, par le système informatique qui décide de sa cotation et du mode de contrôle qui lui sera réservé.

Le contrôle des sous DUM se fait conformément à la réglementation en vigueur et notamment la circulaire n° 5885/312 du 26/12/2018.

IV. Mainlevée

Conformément aux dispositions de l'article 100 du code des douanes et impôts indirects, l'enlèvement des marchandises objet des sous DUM est conditionné par la délivrance, sur le système informatique, d'une mainlevée dans les conditions réglementaires en vigueur.

V. Arrêt de la déclaration provisionnelle

L'arrêt de la déclaration provisionnelle est la formalité par laquelle le déclarant clôture son dossier provisionnel arrêtant ainsi la possibilité d'enregistrement de sous DUM supplémentaires.

A défaut d'arrêt de la déclaration provisionnelle par le déclarant dans le délai imparti, le système informatique procédera à la clôture automatique de cette déclaration, sans préjudice des suites contentieuses en vigueur.

VI. Cas particuliers du régime de transit

L'enregistrement de chaque sous DUM sous le régime de transit donnera lieu à l'ouverture d'un compte de transit qui sera géré à l'instar des comptes ouverts par des déclarations normales.

Pour la garantie des droits et taxes suspendus, seules les facilités de cautionnement, hors caution mixte, seront acceptées. A cet effet, la DUM provisionnelle initiale doit être assortie du numéro de la décision d'octroi d'une facilité de cautionnement valide.

Pour les besoins d'acheminement et en attendant la mise en œuvre d'une solution complètement digitale, les opérateurs auront la possibilité d'éditer une copie de la sous DUM annotée automatiquement de l'autorisation d'acheminement et des scellés apposés.

Par ailleurs et compte tenu de l'importance du facteur temps dans les schémas de production en flux tendu, l'administration peut autoriser les opérateurs éligibles à bénéficier d'une procédure de transit simplifiée aux conditions ci-après :

- Usage du code SH « 9999999999 », sauf pour les articles soumis à une réglementation particulière, pour l'enlèvement des marchandises sous couvert des sous DUM avec indication des données globales du lot dédouané (notamment la valeur et le poids) ;
- Les sous DUM seront annexées des factures y afférentes avec possibilité de leur remplacement, en cas de documents volumineux, par un document récapitulatif ;

Pour le cas de sous-DUM avec plusieurs fournisseurs ou clients, le déclarant peut être dispensé de joindre les factures à condition de renseigner leurs numéros ainsi que les noms des fournisseurs/clients concernés, au niveau de la rubrique « Facture » de l'onglet « Entête de la DUM » et ce, selon le mode opératoire repris en annexe II ; demeurant entendu que le service douanier aura la latitude d'exiger la présentation des factures en cas de besoin ;

- Dans un délai de quarante-huit (48) heures de la délivrance de la mainlevée de la sous DUM, le déclarant est tenu de procéder à sa rectification, sans autorisation ni suites contentieuses, en renseignant les données exactes des articles enlevés selon leurs codes NGP réels.

Cette procédure simplifiée sera accordée, sur demande à déposer auprès du service des procédures et des méthodes, aux opérateurs justifiant d'une fréquence minimale de cinq (05) voyages par jour et/ou dont les sous DUM portent généralement sur plus de dix (10) articles.

VII. Redevance informatique

La tarification de la redevance informatique pour ce type de déclaration demeure inchangée.

Le nouveau circuit de la déclaration provisionnelle sera obligatoire à compter du **26 mars 2021**, pour les opérations réalisées sous les régimes de transit ainsi que tous les régimes ne donnant pas lieu à ouverture d'un compte de régime économique en douane. Les régimes non éligibles pour le moment à cette nouvelle procédure continuent de bénéficier du mode provisionnel selon le circuit et les règles actuellement en vigueur.

Aussi, les opérateurs sont-ils invités à prendre leurs dispositions pour réussir le basculement vers cette nouvelle procédure qui peut être activée, dès à présent, pour ceux qui le demandent.

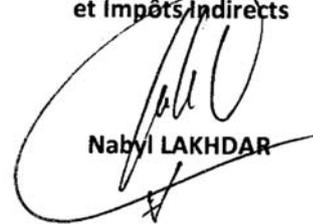
Par ailleurs, il importe de rappeler que la circulaire n° 6037/312 du 17/04/2020 a mis en place, à titre d'alternative, une nouvelle formule de déclaration simplifiée, adaptée à la spécificité de certaines opérations bénéficiant, par le passé, du mode provisionnel.

De même, l'administration met à la disposition des opérateurs économiques qui le demandent, un mode de souscription des déclarations provisionnelles par Echange de Données Informatisées (EDI), leur permettant une meilleure intégration avec leurs systèmes d'information internes.

Enfin, il demeure entendu que les modalités de fonctionnement de ce type de déclarations, arrêtées par circulaire n° 5460/312 du 12/08/2014, sont toujours en vigueur et que toute utilisation de la déclaration provisionnelle pour des opérations non éligibles à cette facilité expose son auteur aux suites contentieuses en vigueur.

Toute difficulté d'application sera signalée à l'administration sous le timbre de la présente.

Le Directeur Général de
L'Administration des Douanes
et Impôts Indirects



Nabyl LAKHDAR

MODE OPERATOIRE

NOUVELLE DUM PROVISIONNELLE

1. Ajout d'une nouvelle facilité intitulée « Nouvelle Provisionnelle » :

Opérateurs : Accès aux facilités

Modifier Services

ID interne: 35291 IF: 4900228
 Centre RC: 81 Numéro RC: 1111444
 Raison sociale: OP DECLARANT T12
 Adresse: ADRESSE
 Agrément PSATC:
 Catégorie: OEA Sécurité et Sûreté
 Bureau de domiciliation:

Facilités

- Mainlevée chez l'opérateur
- NGP générique pour la nouvelle provisionnelle
- TRYPTIQUE
- Nouvelle Provisionnelle**
- DUM COMPLEMENTAIRE

Commentaire:
 Délai nouvelle provisionnelle en jours:

Valider Abandonner Rétablir

Le service douanier compétent procède, pour les cas éligibles, à l'ajout de la facilité « Nouvelle Provisionnelle » au niveau du menu « Opérateurs : Accès aux facilités » :

Le délai accordé pour l'arrêt de la nouvelle provisionnelle doit être exprimé en jours. Autrement, un message d'erreur s'affiche :

Opérateurs : Accès aux facilités

Erreur : E35178: Veuillez saisir le délai nouvelle provisionnelle en jours

Modifier Services

ID interne: 35291 IF: 4900228
 Centre RC: 81 Numéro RC: 1111444
 Raison sociale: OP DECLARANT T12
 Adresse: ADRESSE
 Agrément PSATC:
 Catégorie: OEA Sécurité et Sûreté
 Bureau de domiciliation:

Facilités

- Mainlevée chez l'opérateur
- NGP générique pour la nouvelle provisionnelle
- TRYPTIQUE
- DUM COMPLEMENTAIRE
- Nouvelle Provisionnelle

Commentaire:
 Délai nouvelle provisionnelle en jours:

Valider Abandonner Rétablir

Seuls les opérateurs disposant de la facilité précitée peuvent enregistrer une déclaration « Nouvelle Provisionnelle ». Autrement, un message de rejet s'affiche lors de la validation ou de l'enregistrement de leurs DUMs :

CREER UNE DECLARATION

✘ Erreur : L'opérateur engagé de la DUM ne peut pas créer les DUM provisionnelles (facilité : Nouvelle Provisionnelle)

Entete de la DUM
Caution
Articles
Documents
Info

Bureau	Régime	Année	Série	Clé	
309	010	2020			Type : DUM nouvelle provisionnelle (Initiale) Libellé du régime : REGIME DE DROIT COMMUN

Version

Type : Initiale N° : 0 Statut : [Commentaires](#)
 Mode d'acquisition : Interactif Statut Arrêt : Non
 Code initiateur : CIN DU DECLARANT Nom : NOM DU ECLARANT

Version initiale	Version en cours
Date de création	
Date d'enregistrement	
Date de dépôt	

Combinée

Bureau d'Entrée / Sortie

Lieu de stockage d'Entrée / Sortie Choisir un lieu de stockage ▼

Les opérateurs déjà autorisés à utiliser la facilité « déclaration provisionnelle » auront automatiquement accès à la facilité « Nouvelle Provisionnelle ».

Il est à noter que l'opérateur doit disposer aussi d'une autre facilité intitulée « NGP générique pour la nouvelle provisionnelle », nouvellement ajoutée, pour qu'il puisse déclarer au niveau de ses DUM provisionnelles des NGP génériques. Autrement, un message d'erreur s'affiche lors de la validation ou l'enregistrement de ses DUMs :

CREER UNE DECLARATION

✘ Erreur : L'opérateur engagé de la DUM n'a pas la facilité : (NGP générique pour la nouvelle provisionnelle)

Entete de la DUM
Articles
Preapurement DS
Demandes diverses
Imputation titres de change

Imputation compte RED
Documents
Moyen de transport de transit
Info

Bureau	Régime	Année	Série	Clé	
309	085	2021			Type : DUM nouvelle provisionnelle (Sous-DUM de : 30908520210000005) Libellé du régime : TRANSIT A L'IMPORT

Version

Type : Initiale N° : 0 Statut : [Commentaires](#)
 Mode d'acquisition : Interactif Statut Arrêt : Non
 Code initiateur : CIN DU DECLARANT Nom : NOM DU DECLARANT

Version initiale	Version en cours
Date de création	
Date d'enregistrement	
Date de dépôt	

Combinée Déclaration par anticipation

Bureau destination Tanger-Méditerranée(411)(411) ▼

2. Le nouveau circuit de la déclaration provisionnelle sera appliqué progressivement. Autrement, un message d'erreur sera affiché pour les cas de régimes non autorisés :

CREER UNE DECLARATION

Erreur : Code régime ne fait pas partie de la liste des régimes autorisés pour la nouvelle provisionnelle

Création d'une déclaration en détail

Opérateur: OP DECLARANT T1 2(8)

Bureau: Casa port (309) ✕

Régime: 070(EXP. STE ATPA AV) ✕

Catégorie: Nouvelle Provisionnelle ▼

Sous-DUM

Mode de création

Création sur formulaire vierge

Création à partir d'une déclaration existante

Confirmer **Rétablir**

3. La nouvelle DUM provisionnelle est composée des déclarations suivantes :

- La nouvelle DUM provisionnelle initiale :

Elle formalise l'ouverture du dossier de la nouvelle provisionnelle. Pour créer une nouvelle DUM provisionnelle initiale, l'utilisateur est invité à sélectionner la catégorie intitulée « Nouvelle Provisionnelle » sur l'écran ci-dessous :

CREER UNE DECLARATION

Création d'une déclaration en détail

Opérateur: OP DECLARANT T1 2(8)

Bureau: Casa port (309) ✕

Régime: 010(REGIME DE DROIT) ✕

Catégorie: Nouvelle Provisionnelle ▼

Sous-DUM

Mode de création

Création sur formulaire vierge

Création à partir d'une déclaration existante

Confirmer **Rétablir**

Après clic sur le bouton « Confirmer », le système affiche l'écran suivant :

ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS

Base Automatisée des Douanes en Réseau

CREER UNE DECLARATION

Accueil Déconnexion

▶ SALVEGARDER
 ▶ VALIDER
 ▶ ENREGISTRER DECLARATION
 ▶ SUPPRIMER
 ▶ Liste des Versions
 ▶ Historique Déclaration
 ▶ Historique Version
 ▶ Liste Annotations
 ▶ Estimation droit et taxes
 ▶ Liste déclarations couplées avec déclaration en cours
 ▶ Services

Entete de la DUM Cauton Articles Documents Info

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	010	2021		

Type : DUM nouvelle provisionnelle (Initiale)
Libellé du régime : REGIME DE DROIT COMMUN

Version

Type : Initiale N° : 0 Statut : Commentaires

Mode d'acquisition : Interactif

Code initiateur : CIN DU DECLARANT Nom : NOM DU DECLARANT

Version initiale Version en cours

Date de création

Date d'enregistrement

Date de dépôt

Combinée

Bureau d'Entrée / Sortie

Cette DUM initiale est composée de cinq onglets : Entête de la DUM, Caution, Articles, Documents et Info. Leur contenu est le même que celui d'une déclaration normale, à l'exception des points ci-dessous :

- L'affichage du type « DUM nouvelle provisionnelle (initiale) »
- Les cautions bancaires et mixtes ne sont plus offertes

Lors de l'enregistrement de la nouvelle DUM provisionnelle initiale, le système lui attribue une référence définitive qui sera utilisée lors de l'enregistrement des sous DUMs :

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	010	2021	0000077	Z

Type : DUM nouvelle provisionnelle (Initiale)
Libellé du régime : REGIME DE DROIT COMMUN

Version initiale		Version en cours	
Date de création	26/02/2021 14:31	Date de création	26/02/2021 14:31
Date d'enregistrement	26/02/2021 14:31	Date d'enregistrement	26/02/2021 14:31
Date de dépôt		Date de dépôt	

- Plusieurs nouvelles sous-DUM provisionnelles :

Chaque envoi/arrivée doit faire l'objet d'une sous DUM correspondante.

Le contenu des onglets est le même que celui d'une DUM normale.

- ✓ Pour créer la 1^{ère} sous-DUM, l'utilisateur est invité à :
 - Sélectionner la catégorie Nouvelle Provisionnelle
 - Cocher la case sous DUM
 - Introduire la référence de la déclaration nouvelle provisionnelle (attribuée suite à l'enregistrement de la DUM initiale)

Création d'une déclaration en détail

Opérateur : OP DECLARANT T1 2(8)

Bureau : Casa port (309)

Régime : 010(REGIME DE DROIT)

Catégorie : Nouvelle Provisionnelle

Sous-DUM

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	010	2021	0000077	Z

Mode de création

Création sur formulaire vierge

Création à partir d'une déclaration existante

Confirmer **Rétablir**

Le clic sur le bouton Confirmer permet au système de restituer quelques informations relatives à la déclaration à partir des éléments de la DUM initiale à charge pour l'utilisateur de compléter ces informations :

ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS

Base Automatisée des Douanes en Réseau

CREER UNE DECLARATION

Infos : Succès

Entete de la DUM | Articles | Preapurement DS | Demandes diverses | Imputation titres de change

Imputation compte RED | Documents | Info

Bureau	Régime	Année	Série	Clé	Type : DUM nouvelle provisionnelle (Sous-DUM de : 30901020210000077)
309	010	2021	0000078	A	Libellé du régime : REGIME DE DROIT COMMUN

Version

Type : Courante N° : 0 Statut : Enregistrée, acceptée [Commentaires](#)

Mode d'acquisition : Interactif

Code initiateur : CIN DU DECLARANT Nom : NOM DU DECLARANT

	Version initiale	Version en cours
Date de création	26/02/2021 14:55	26/02/2021 14:55
Date d'enregistrement	26/02/2021 14:55	26/02/2021 14:55
Date de dépôt		

Combinée Déclaration par anticipation

Seul l'onglet « Caution » n'est pas restitué par le système. En effet, la caution de la sous-DUM est celle de la DUM initiale.

Après enregistrement, le système attribue une référence spécifique à la sous-DUM.

L'encadré en rouge de l'écran ci-dessus permet de visualiser l'association de la DUM initiale à la sous DUM.

Cette association est aussi constatée sur le format PDF de la sous DUM en question (voir encadré en rouge de l'écran ci-après) :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION
ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS

Enregistrée, acceptée Mod. D.U.M 2014

2 Exportateur / Expéditeur N° R. C Centre R. C Nom ou raison sociale Adresse complète		1 DECLARATION 010 A ENREGISTREMENT		3 Nombre total des articles 1		4 Code du bureau 309		0000078 A 26/02/2021 SOUS DUM initiale: 30901020210000077 VER_0 (COURANTE)	
8 Importateur / Destinataire N° R. C Centre R. C 1111444 81 OEA Sécurité et Sûreté OP DECLARANT T12 ADRESSE		9 Autre personne concernée		5 Nombre de formules 1		6 Poids brut total (kg) 10000.00		7 Poids net total (kg) 10000.00	
10 Déclarant A421948 N° d'agrément N° du répertoire OP DECLARANT T12 ADRESSE OEA Sécurité et Sûreté		0		11 Pays de provenance (Nom et code) FRANCE FR		12 N° code de l'importateur / exportateur			
				13 Pays d'origine (Nom et code) FRANCE FR		14 Pays de destination (Nom et code) MAROC MA			

- ✓ La création des autres sous DUM peut être effectuée **par copie** de la 1^{ère} sous DUM. Pour cela, l'utilisateur est invité à :
 - Sélectionner la catégorie Nouvelle Provisionnelle
 - Cocher la case sous DUM
 - Introduire la référence de la déclaration nouvelle provisionnelle (attribuée suite à l'enregistrement de la DUM initiale)
 - Sélectionner la case « Création à partir d'une déclaration existante »
 - Introduire la référence de la 1^{ère} sous DUM nouvelle provisionnelle

CREER UNE DECLARATION

Création d'une déclaration en détail

Opérateur : OP DECLARANT T12(8)

Bureau : Casa port (309) ✕

Régime : 010(REGIME DE DROIT) ✕

Catégorie : Nouvelle Provisionnelle

Sous-DUM

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	010	2021	0000077	Z

Mode de création

Création sur formulaire vierge

Création à partir d'une déclaration existante

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	010	2021	0000078	A

Déclaration enregistrée

Confirmer Rétablir

Après enregistrement, le système attribue une référence spécifique à la nouvelle sous-DUM :

Il est à noter que :

- Le circuit des sous DUM provisionnelles est le même que celui d'une DUM normale (Cotation, contrôle, liquidation, etc...).
- La redevance informatique est appliquée uniquement pour la 1^{ère} sous DUM.

4. Ajout d'une nouvelle liste intitulée « Sous DUM » permettant la consultation de l'ensemble des sous DUM provisionnelles associées à une nouvelle DUM provisionnelle initiale :

Le système affiche l'écran suivant invitant l'utilisateur à renseigner la référence de la nouvelle DUM provisionnelle:

Le clic sur le bouton « valider » permet d'afficher la liste des nouvelles sous DUM provisionnelles associées à la nouvelle DUM provisionnelle initiale en question :

Référence sous-DUM	Date création	Date enreg.	N° version courante
30901020210000079	26/02/2021	26/02/2021	0
30901020210000078	26/02/2021	26/02/2021	0

Cette liste contient les informations suivantes :

- Référence de la sous DUM. Le clic dessus permet de consulter les énonciations de la nouvelle sous DUM provisionnelle en question
- Date de création
- Date d'enregistrement
- Numéro de la version courante

Cette liste est aussi visualisée au niveau du menu contextuel lors de la consultation de la DUM initiale ou des sous DUMs qui lui sont associées :

Le clic dessus permet de consulter la liste des sous-DUMs associées à la DUM initiale en question au niveau de l'onglet « Info »:

Référence sous-DUM	Date création	Date enreg.	N° version courante
30901020210000079	26/02/2021	26/02/2021	0
30901020210000078	26/02/2021	26/02/2021	0

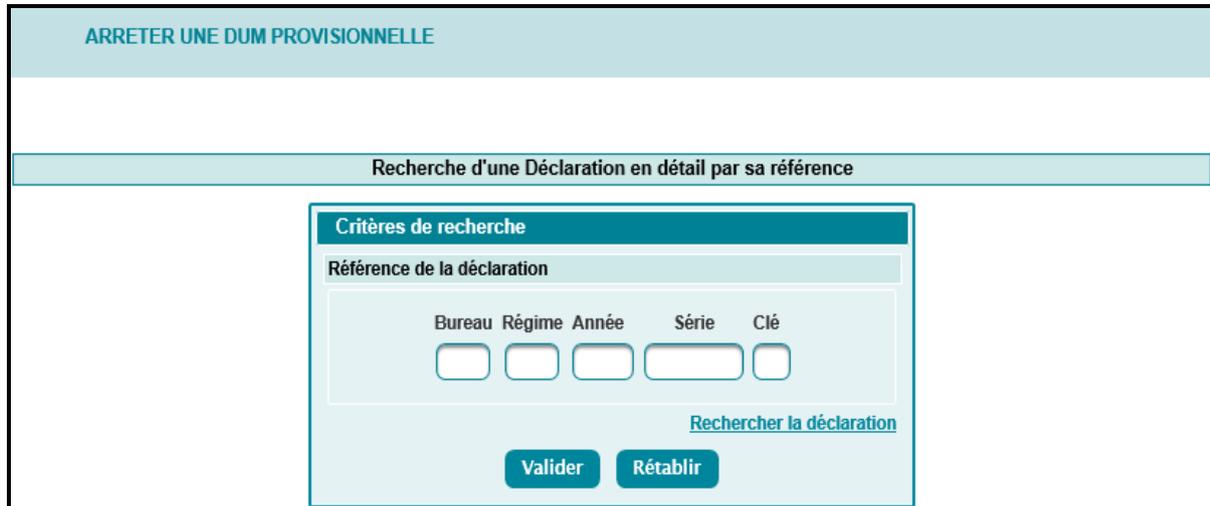
5. Enrichissement du résultat de la liste des déclarations par l'ajout d'une colonne « DUM initiale (nouvelle provisionnelle) ».

Référence DUM	Num Version Courante	Type	Operateur Déclarant	Operateur Soumissionnaire	Agent côté dédouanement	DUM initiale (nouvelle provisionnelle)
30906020200000132	0	DUMINIT	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	***	
30906020200000133	1	DUM	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	NOM PRENOM (CIN)	30906020200000132
30906020200000134	0	DUM	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	NOM PRENOM (CIN)	30906020200000132
30901020200000432	1	DUMINIT	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	NOM PRENOM (CIN)	
30906020200000135	0	DUM	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12		
30904020200000026	0	DUMINIT	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	NOM PRENOM (CIN)	
30904020200000027	0	DUM	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	NOM PRENOM (CIN)	30904020200000026
30901020200000435	0	DUM	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	NOM PRENOM (CIN)	
30907920200000002	0	DUM	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	NOM PRENOM (CIN)	
30906020200000136	0	DUMINIT	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	***	
30906020200000137	0	DUM	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	NOM PRENOM (CIN)	30906020200000136

6. L'arrêt de la nouvelle DUM initiale provisionnelle se fait à travers la fonctionnalité « Arrêter une DUM provisionnelle » du menu DEDOUANEMENT :



L'écran ci-après s'affiche invitant l'utilisateur à renseigner la référence de la DUM initiale :



ARRETER UNE DUM PROVISIONNELLE

Recherche d'une Déclaration en détail par sa référence

Critères de recherche

Référence de la déclaration

Bureau Régime Année Série Clé

[Rechercher la déclaration](#)

Valider Rétablir

Après clic sur le bouton **Valider**, le système restitue la liste des sous DUM associées à la DUM initiale en question :

L'arrêt n'est pas permis si une sous DUM contient toujours le code NGP générique 999999999.



ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS

Base Automatisée des Douanes en Réseau

ARRETER UNE DUM PROVISIONNELLE

Accueil Déconnexion

Arreter

Nombre total des sous-DUM : 2

Référence sous-DUM	Date création	Date enreg.	N° version courante
30901020210000079	26/02/2021	26/02/2021	0
30901020210000078	26/02/2021	26/02/2021	0

Cette liste comprend les informations suivantes :

- Référence de la sous DUM. Le clic dessus permet de consulter les énonciations de la nouvelle sous DUM provisionnelle en question
- Date de création
- Date d'enregistrement
- Numéro de la version courante

Le clic sur le lien **Arreter** du menu contextuel permet de conclure l'opération :



ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS

Base Automatisée des Douanes en Réseau

ARRETER UNE DUM PROVISIONNELLE

Accueil Déconnexion

Arreter

Infos : L'écart entre la valeur totale déclarée (10000.000) et le montant total facturé (110003.000) est de (100003.000)

Nombre total des sous-DUM : 2

Référence sous-DUM	Date création	Date enreg.	N° version courante
30901020210000079	26/02/2021	26/02/2021	0
30901020210000078	26/02/2021	26/02/2021	0

Le statut Arrêt est modifié de « Non » à « Oui » lors de la consultation de la DUM initiale en question :

The screenshot shows the 'Entete de la DUM' section with the following details:

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	010	2021	0000077	Z

Type : DUM nouvelle provisionnelle (Initiale)
Libellé du régime : REGIME DE DROIT COMMUN

Version

Type : Courante N° : 0 Statut : Enregistrée, acceptée [Commentaires](#)
 Mode d'acquisition : Interactif Statut Arrêt : **Oui**
 Code initiateur : CIN DU DECLARANT Nom : NOM DU DECLARANT

	Version initiale	Version en cours
Date de création	26/02/2021 14:31	26/02/2021 14:31
Date d'enregistrement	26/02/2021 14:31	26/02/2021 14:31
Date de dépôt		

Combinée

Bureau d'Entrée / Sortie :

Lieu de stockage d'Entrée / Sortie : Choisir un lieu de stockage

Arrondissement et lieu de stockage de Dédouanement

Arrondissement : ARRONDISSEMENT (309)(309201)

Le clic sur le lien « RECAPITULATIF », encadré en vert dans l'écran ci-dessus, permet de restituer la liste des sous DUMs liées à la DUM initiale en question après arrêt :

Entete de la DUM Cautions Articles Documents Info

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	010	2021	0000077	Z

Type : DUM nouvelle provisionnelle (Initiale)
Libellé du régime : REGIME DE DROIT COMMUN

RECAPITULATIF

Nombre total des lignes : 2

Référence sous-DUM	N° version courante	Code NGP	Val. déclarée	Qté facturée	Unité
30901020210000079	0	8421299000	10000.0	10000.0	U
30901020210000078	0	8421299000	10000.0	10000.0	U

Navigation: << 1 >>

A noter que cette liste est vide avant l'arrêt de la DUM initiale :

Entete de la DUM Cautions Articles Documents Info

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	010	2021	0000077	Z

Type : DUM nouvelle provisionnelle (Initiale)
Libellé du régime : REGIME DE DROIT COMMUN

Liste des Sous Dums

Nombre total des lignes : 0

Référence sous-DUM	N° version courante	Code NGP	Val. déclarée	Qté facturée	Unité
Aucun enregistrement trouvé.					

Navigation: << >>

Remarques générales :

- La modification d'une DUM après obtention de la mainlevée est acceptée d'office dans le cas où ses NGP génériques ont été remplacés par des NGP définitives même si le compte RED de transit associé est déjà déchargé.
- La nouvelle version modifiée par le déclarant, après obtention de la mainlevée, est acceptée d'office dans le cas où ses NGP génériques ont été remplacés par des NGP définitives. Les autres modifications nécessitent l'appréciation du service.
- Affichage de la référence de la DUM initiale sur le sommier du compte de transit.

Annexe II à la circulaire n° 6168/312 du 12/03/2021

Mode opératoire pour la déclaration des factures

Au niveau de la rubrique « Facture » de l'onglet « Entête de la DUM », l'opérateur est invité à renseigner les factures associées à sa sous-DUM :

CREER UNE DECLARATION

Adresse complète

Facture

Nombre total des factures : 0

N° Ordre	Numéro facture	Fournisseur / Clients	Date facture	Devise	Valeur en Devise
<< << >> >>					

Ajouter

Conditions de livraison

Montant total

Devise × Taux de change

Totaux

Montant fret Poids Net Total :

Montant assurance Poids brut total

Royalties et autres ajustements

Valeur total déclarée :

Paiement

Mode Crédit d'enlèvement

Localisation de la marchandise

Pays de provenance × Référence de la déclaration d'export

Pays d'origine ×

Pays de destination

Date de voyage

Le clic sur le bouton « Ajouter » permet de renseigner obligatoirement les éléments encadrés en rouge ci-après :

Facture

Nombre total des factures : 0

N° Ordre	Numéro facture	Fournisseur / Clients	Date facture	Devise	Valeur en Devise
<< << >> >>					

Supprimer **Abandonner**

Numéro facture

Fournisseur / Clients

Date facture

Valeur en Devise

Devise ×

Confirmer **Rétablir**

Le clic sur le bouton « Confirmer » permet d'alimenter la liste des factures :

Facture

Nombre total des factures : 1

N° Ordre	Numéro facture	Fournisseur / Clients	Date facture	Devise	Valeur en Devise
1	FACT123654	NOM DU FOURNISSEUR/CLIENTS	01/03/2021	EUR	10000.0

Ajouter

Conditions de livraison

Montant total

Les autres factures sont à saisir selon le même procédé.

A noter qu'avant la signature de la déclaration :

- Une facture déjà ajoutée peut être modifiée en cliquant sur son numéro d'ordre dans la liste des factures. Les données sont restituées et l'utilisateur peut introduire les modifications nécessaires. Le clic sur le bouton « **Confirmer** » permet de valider ces modifications.
- Une facture déjà ajoutée peut-être supprimée en cliquant sur son numéro d'ordre dans la liste des factures. Les données sont restituées. Le clic sur le bouton « **Supprimer** » permet d'ignorer la facture en question.